

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2022

A 19h30 salle du conseil Municipal à DOMBLANS

Présents : Jérôme TOURNIER, Monique GAUDRON, Emmanuel RIZZI, Chrystel MEULLE, Gilles CAMPY, Sandrine GAUCHER, Roger BALLEZ, François FOUCQUART, Emmanuel GROUILLON, Amandine GUICHARDOT, Brigitte MATHIEUX, Jean NOZIERE, Frédéric OLIVIER, Marie Noëlle ROY, Annie SALOMON-DU-MONT, Chantal MARTELIN.

Excusés : Karine BLONDEAU donne pouvoir à Frédéric OLIVIER, Céline CANNARD donne pouvoir à Amandine GUICHARDOT, Rémi COURTOUZ donne pouvoir à J.TOURNIER

1 Approbation du compte rendu de la séance précédente *Adopté à l'unanimité*

2 Présentation du cabinet Boudier pour la maison Royet

Rénovation BBC avec chiffrage en conservant le plus possible le bâtiment, selon M. BOUDIER la charpente peut supporter des panneaux solaires du côté sud. Pas d'ascenseur mais il peut être prévu. L'extension ne serait pas forcément nécessaire. Cette ébauche s'élève à 792 000 € TTC.

Frédéric OLIVIER, considérant les incertitudes sur le nombre d'occupants potentiels et donc sur l'amortissement du projet de rénovation, questionne sur le nombre de cabinets à mettre en place. Est-il obligatoire de rénover l'étage, surtout si cela nécessite de construire un ascenseur dont le coup d'entretien est élevé ? Faut-il aussi rénover les garages ? Il demande que trois estimations soient faites afin d'avoir des éléments pour se déterminer. Il précise que le parking en façade, tel que le présent le cabinet Boudier, est plus approprié du point de vue de la circulation. Il indique qu'il serait intéressant de prévoir au moins une entrée séparée pour accéder à l'étage du haut.

Brigitte MATHIEUX propose l'aménagement d'un logement pour des remplaçants ou médecin au 1^{er} étage.

J.TOURNIER précise que le parterre de marguerite doit être respecté selon le souhait du donateur.

Jean NOZIERE demande s'il est d'avoir un coût du premier projet. J.TOURNIER rappelle que le cabinet Cartailier, lors de la présentation de son projet au dernier conseil municipal avait dit que le projet était difficilement chiffrable du fait d'une commande trop vague de la mairie. Elle est prête à faire les modifications nécessaires et en estimer le coût selon ce que souhaite le conseil municipal.

Emmanuel GROUILLON indique qu'une plateforme élévatrice peut-être envisagée pour le 1^{er} étage. Dans ce projet, il y a moins de place de perdue.

Marie Noëlle ROY dit que le projet Boudier propose une meilleure gestion des espaces (moins d'espaces vides).

Amandine GUICHARDOT fait remarquer qu'ils manquent des salles d'attentes à tous les bureaux autres que médecins (avec entrée par l'extérieur).

Le maire demande que les deux projets soient travaillés en commission afin de revenir vers les architectes avec des éléments plus précis pour une comparaison plus efficace. La commission médecin et la commission bâtiment se réunissent le 3 novembre à 18h30.

3 Acceptation du capital : nouvelle assurance vie de M.Royet

Il s'agit de prendre une délibération pour accepter ce legs.

A ce jour, nous avons un capital de 24 000 € environ.

Adoptée à l'unanimité

4 Assiette, dévolution et destination des coupes pour l'année 2023

En application de l'article R.213-23 du code forestier et conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'ONF présente pour l'année 2023, l'état d'assiette des coupes résumées dans le tableau suivant :

Proposition des coupes pour l'exercice 2023			
Parcelle / Unité de Gestion	Surface	Type de coupe	Observations
4_af	6.77	Amélioration feuillus	Création de cloisonnement affouage puis exploitation
7_ar	4.03	Amélioration résineux	Sapin
8_ar	3.79	Amélioration résineux	Sapin
13_af	2.39	Amélioration feuillus	Création de cloisonnement affouage puis exploitation

Adopté à l'unanimité

5 Convention avec M. et Mme Waeber pour stockage bois

M.Rizzi explique que dans le cadre des coupes de bois de la commune, nous sommes amenés à stocker des arbres, dans l'attente de leur vente, sur un terrain situé à Blandans, appartenant à M. et Mme Waeber de Frontenay. Il s'agit donc d'autoriser le maire à signer la convention avec les propriétaires, à procéder au paiement du stockage pour l'exercice 2022 et à inscrire au budget 2023 le paiement des années antérieures. *Adoptée à l'unanimité*

6 Proposition CAUE : réflexion sur la rénovation du lavoir (à proximité du château)

Afin d'établir une réflexion sur la remise en valeur globale du lavoir à proximité du château de Domblans, le CAUE peut contribuer à une mission d'accompagnement à la Maîtrise d'Ouvrage. La méthodologie serait la suivante :

· Analyse paysagère du site et principes de restauration et hypothèses d'aménagement

· Définition de l'enveloppe budgétaire en fonction de l'hypothèse retenue (subventions, partenariats de financement...)

· Accompagnement pour la sélection du maître d'œuvre.

Cette prestation de 1500 € correspond à 60 % du coût réel de l'opération le reste étant pris en charge par le CAUE.

Proposition de coupler les deux dossiers (avec le belvédère) pour 2500 €

Jean NOZIERE demande si on refait le toit qui est en taule actuellement. J.Tournier répond que toutes les réflexions et propositions seront à étudier, et le conseil municipal décidera le moment venu.

Chantal MARTELIN demande si un appel à la population peut être lancé pour une participation éventuelle. Ce pourra être le cas quand nous saurons ce que nous ferons.

18 voix pour, une opposition

7 Adhésion service e-lum SIDEC

Une réflexion globale sur notre éclairage public est nécessaire. Outre le fait que notre prestataire actuel n'offre pas les mêmes garanties et les mêmes services que le service e-lum proposé par le SIDEC, nous ne sommes pas entièrement satisfaits de leur prestation. Ce service propose une maintenance préventive accompagnée d'un nettoyage des luminaires. Ces opérations sont réalisées tous les 4 ans.

- Maintenance Préventive des Coffrets d'Éclairage : **16 Armoires** bénéficieront des actions suivantes :

· Nettoyage & Vérification des appareils de Commande : Mise en Service / Test / Contrôle : Repérage, serrures, fermeture des portes

· Mesure de puissance

· Contrôle système de commande : réglage horloge, contrôle réception signal, ...

- Repérage des Points Lumineux et des Armoires : un repérage sera installé sur les 363 Points Lumineux et sur les 16 Armoires

- Maintenance Curative des installations : ce service de dépannage sera mis en place depuis la prise en charge quelques soit le nombre de dépannages sollicités et sans aucune facturation supplémentaire à notre contribution.

Rétablissement des pannes dans les délais suivants :

Points lumineux isolés	Rue ou quartier	Intervention d'urgence (sécurisation)
Rétablissement dans un délai de 15 jours	Rétablissement dans un délai de 4 jours	Rétablissement dans un délai de 4 heures

Nota : Après chaque Intervention, un rapport d'intervention est envoyé en Mairie décrivant les opérations effectuées sur les points déclarés en défaut.

Désignation d'un Chargé d'Exploitation du Parc d'Éclairage Public de notre Commune : le responsable de l'entreprise, effectuera la déclaration sur le site du Guichet Unique et assurera les réponses aux DT/DICT concernant l'Éclairage Public sur votre Commune. Elle/il sera le référent Éclairage Public de notre commune envers nos prestataires interne ou externe lors de nos projets.

Bilan annuel d'exploitation du Parc d'Éclairage

Suivi annuel des consommations d'éclairage et optimisation des abonnements

Mise à disposition de la commune d'un outil de suivi web, afin de réaliser les demandes d'intervention, suivre la réalisation des demandes, ...

C'est l'Entreprise FAVIER de Bletterans qui intervient dans le cadre de ce service.

Le coût annuel de l'adhésion pour la Commune au Service elum est calculé en prenant en compte le nombre de points lumineux actifs sur la commune au moment de l'édition de la contribution de la Commune.

► Soit pour Domblans un montant estimé de 6 534 Euros. Ce coût annuel peut être revu en fonction de la note liée à l’empreinte nocturne de la Commune pouvant permettre de diminuer ce coût d’adhésion jusqu’à 6 011 Euros (*note faisant état du parc d’éclairage public permettant de diminuer ce coût annuellement*).

L’adhésion à ce service permet également de pouvoir bénéficier sur le programme de Rénovation de l’Éclairage Public (RVS) d’un financement de 50% avec un plafond de 30 000 Euros ttc de travaux / an.

Lien vidéo présentant le service : <https://www.youtube.com/watch?v=3RplKzppgaY&t=5s>

Le contrat démarrerait en janvier.

Le dossier sera suivi par Gilles CAMPY, adjoint en charge des réseaux secs.

Adopté à l’unanimité ainsi que rupture du précédent contrat.

8 Approbation du rapport de la CLECT

Lors de sa séance en date du 26 septembre 2022, la CLECT a validé son rapport global pour 2022. Ce même rapport a été adopté par le conseil communautaire du 27 septembre 2022. Comme le prévoit la réglementation, toutes les communes du territoire de la communauté de communes Bresse Haute Seille sont tenues de délibérer sur le rapport complet de la CLECT 2022 qui aborde les points suivants :

- Transfert du financement du Service Départemental d’Incendie et de Secours - SDIS
- Compétence Gestion des équipements sportifs : réflexion sur une révision de la liste des équipements transférés à compter du 1er janvier 2018

La majorité qualifiée des communes doit délibérer favorablement pour que le rapport soit adopté. A la demande de la CLECT, le conseil communautaire a débattu du retour de la compétence Versement des contributions au budget du SDIS et a décidé qu’une étude financière et fiscale serait réalisée en 2023. En fonction des résultats de cette étude, la question du retour en 2024 de la compétence Versement des contributions au budget du SDIS, conformément à l’article L 1424-35 du CGCT, pourra faire l’objet d’un débat devant le conseil communautaire et l’ensemble des conseils municipaux. Réflexion sur l’augmentation des coûts du SDIS, le maire indique qu’une lettre au Président du CD sera faite par les maires pour évoquer cette décision unilatérale et ce manque de concertation. *Rapport adopté à l’unanimité*

9 Actualisation des tarifs 2022 pour 2023 : ancien cimetière, columbarium, droit de place, emplacement stockage de bois de chauffage, droit d’occupation de terrain à apiculteur

	Tarifs 2021	Tarifs 2022
Droit de place camions outillage (grands modèles)	87 €	87 €
(petits modèles)	61 €	61 €
Camions pizzas (trimestre)	61 €	61 €
Camions pizzas (trimestre) deux fois par semaine	100 €	100 €
Camions pizzas (trimestre) trois fois par semaine	x	150 €
Location d’un terrain communal	18 €	18 €
Droit d’occupation de terrain à un apiculteur /an	43 €	43 €

Tarifs communaux pour les cimetières

	Tarifs 2021	Tarifs 2022
Concession ancien cimetière (durée 30 ans)	200 €	220 €
Case colombarium ancien cimetière (durée 30 ans)	1300 €	530 €
Concession (sépulture) nouveau cimetière (30 ans)	200 €	200 €
Concession (mini caveau à urnes) nouveau cimetière (30 ans)	106 €	106 €
Colombarium nouveau cimetière (30 ans)	530 €	530 €
Concession (sépulture) cimetière Bréry (30 ans)	200 €	200 €
Colombarium cimetière BRERY (30 ans) 3 urnes	530 €	530 €

Le maire propose de maintenir les tarifs actuels. *Adopté à l’unanimité*

10 Actualisation pour 2023 des tarifs de location : école et garages

Prestations	Tarifs 2021	Tarifs 2022	Tarifs 2023
► Location du C.L.S.H. / semaine (salle motricité, sanitaires, cour)	53,00 €	53,00 €	55 €
► Location des garages communaux / trimestre	53,00 €	53,00 €	55 €

Adopté à l’unanimité

11 Redevance chauffage appartement école

Maintien à l'unanimité du tarif à 90 €

12 Fixation du tarif du gaz pour les salles des fêtes

Tarifs du gaz	Salle des fêtes de DOMBLANS	Salle des fêtes de BRERY
Au 01/01/2022	4,10 € m ³	5,00 € m ³
Au 01/01/2023	4,20 € m ³	5,00 € m ³
Au 01/01/2024	4,50 € m ³	5,00 € m ³

Adopté moins une abstention.

13 Revalorisation ou non des tarifs eau et assainissement 2022 au 01/01/2023

	Tarif 2021 H.T.	Tarif 2022 H.T.
Taxe d'abonnement	6,60 €	6,60 €
Location compteur	9,00 €	9,00 €
Consommation eau potable	0,800 €	0,800 €
Taxe d'assainissement	0,560 €	0,560 €
Abonnement fixe assainissement (SIARD) Redevance proportionnelle (SIARD)	Tarifs fixés par le SIARD	Tarifs fixés par le SIARD
Analyses obligatoires	0,052 €	0,052 €
Vérification réseau-nettoyage	0,078 €	0,078 €
Prélèvement ressource en eau	0,099 €	0,099 €
Modernisation des réseaux de collecte Redevance pollution domestique	Tarifs fixés par Agence de l'Eau	Tarifs fixés par Agence de l'Eau
Compteurs industriels	Tarifs 2021 H.T.	Tarifs 2022 H.T.
S.A. V33 gros compteur	225,00 €	225,00 €
S.A. V33 petit compteur	211,00 €	211,00 €
S.A. RAVIER	159,10 €	159,10 €
SCI LA VALICHETTE	31,00 €	31,00 €
CHATEAU DE LA MUYRE	31,00 €	31,00 €

Maintien des tarifs pour 2023 adopté à l'unanimité

14 Participation pour l'assainissement collectif (non assujettissement à la TVA)

Le montant de la participation pour l'assainissement collectif au 01/01/2021 :

- Hors lotissement communal : 393 € x 3 ans = 1179 €

- Lotissement communal : 450 € x 1 seul versement = 450 €

Maintien des tarifs pour 2023 adopté à l'unanimité

15 Budget 2023 : fléchage d'une somme pour la recherche d'un médecin, réflexions, débat

Le maire propose de débattre autour de cette question, sans décision, le point sera de nouveau abordé au CM de novembre avec prise de décision à celui de décembre. Doit-on payer un cabinet espagnol qui rechercherait un médecin sans garantie de résultat (coût de 18 000 €) ? il faut distinguer deux propositions, celle de l'aide à l'installation et celle de la recherche à proprement parler.

Frédéric OLIVIER indique que tant que la rénovation ne sera pas achevée il ne sert à rien de lancer ce type démarche. Un praticien ne s'engagera que lorsqu'il pourra effectivement venir, le reste ne serait que promesse.

16 Motion de l'association des maires de France concernant le tarif de l'énergie pour les services publics essentiels

Le conseil d'administration de l'Association des Maires et des Présidents d'intercommunalité du Jura (AMJ) s'est réuni jeudi 29 septembre et a débattu de la question relative au tarif de l'énergie pour les services publics essentiels. Le conseil municipal de Domblans *adopte à l'unanimité* la motion de l'AMF.

17 Construction d'une gendarmerie - Avenants aux marchés de travaux (et modification du financement)

Modification de la répartition des travaux du marché du lot 1 Terrassement VRD entre les co-traitants (FAMY et TESSIER) sans incidence financière sur le montant du marché,

	SAS FAMY	EURL TESSIER	TOTAL
Marché initial HT	175 480.94 €	20 000 €	195 480.94 €
Avenant HT	+ 20 000.00 €	-20 000.00 €	0.00 €
Marché + Avenant HT	195 480.94 €	0.00 €	195 480.94 €

Les travaux complémentaires pour le lot 11 Electricité (PERNOT 3E) sont d'un montant de 222,00 € HT

Il s'agit donc d'accepter les avenants ci-dessus, prendre acte que ces avenants représentent une plus-value globale de 222,00 € HT, autoriser le Président du SIDEC a signer ces avenants, s'engager a assurer le financement complémentaire de cette opération par autofinancement interne et externe provenant notamment d'un emprunt et du FCTVA, et notamment a prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions. Le Maire souligne la maîtrise des coûts par l'architecte, M. LADOY

Adopté à l'unanimité

18 Point sur les dossiers en cours

Point sur le dossier concernant les inondations, la comcom est en charge du dossier. La recherche des prestataires pour l'étude validéa été faite. La consultation concernant l'étude citée en objet a été lancé auprès de 4 bureaux d'études. A la vue du temps nécessaire pour répondre précisément à cette commande, du planning chargé des bureaux d'étude sur cette fin d'année 2022, il a été laissé un délais d'1 mois pour faire parvenir les offres. La date de clôture des offres a été fixée au lundi 05 décembre à 12h00. Dans l'attente de la remise des offres, une date et un créneau horaire vont être déterminés pour réunir le COPIL afin de statuer sur le choix du bureau d'étude à retenir ; et ce avant le Conseil Communautaire du 15 décembre 2022.

Transfert PLU-PLUI (nouveau vote à venir en novembre). Le maire gardera la potion votée par le CM de Domblans (avis favorable)

L'école va retravailler sur les sentier botanique. Une rencontre avec les élèves qui ont travaillé sur le projet initial et les projets actuels est en réflexion.

Le Maire va participer au congrès des Maires à Paris en novembre sur ses deniers personnels.

Enquête Village du futur, merci de répondre le plus rapidement possible. Se renseigner sur les propositions des cabinets concernant les 8 autres communes.

Appel à projet Leader avec le Pays Lédonien et Comcom sur un projet de centre village, quartier de la gare, déplacement doux, la gare de DOMBLANS est la seule encore en activité de la Comcom.

Plan Paysage: 3 rencontres dont une sur les économies d'énergie, paysage (orientation, s belvédères, aménagement de la seille...).

Croix du Poirier le début de l'enquête publique débute le 02 novembre

Monique Gaudron

5 novembre : atelier déco Noël bienvenue à toutes les bonnes volontés.

10 novembre : passage du relais de la flamme du souvenir au monument à DOMBLANS à 10h50 les enfants de l'école vont chanter.. à BRÉRY à 11h10

11 novembre : cérémonie 10 h à Bréry 10h30 à Domblans

11 novembre : repas des anciens (110 participants, dont 5 élus ,98 colis)

13 novembre : jeux à la salle des fêtes Marguerite Syamour organisé par la nouvelle association entre Terre et Ciel

19 novembre : Beaujolais nouveau organisé par le comité des fêtes de Domblans

26 novembre : bal (Bréry)

Déco de Noël: nous avons besoin de restes de peinture extérieures.

Eclipse animée par M. PERNOT.

Sandrine : Bulletin municipal, présentation de 2 conseillers municipaux.

Aires de jeux : prévoir les projets (pour le CM de décembre afin de pouvoir passer en commission DETR au plus tôt sur 2023)

Gilles Campy : Gendarmerie : ENEDIS : branchement effectué. Inauguration après installation (courant novembre)

19 Questions diverses

Amandine GUICHARDOT informe qu'elle a représenté le maire au dernier conseil d'école et précise qu'il n'y a plus d'enfants de maternelle scolarisés à l'extérieur, 84 élèves. M. le maire indique qu'il se coordonne avec Mme le maire de Voiteur lorsqu'il y a des demandes de dérogation.

Des parents d'élèves se plaignent de la qualité des repas. Brigitte MATHIEUX: Le Sicopal n'a pas eu de remarques particulières sur la qualité des repas de la part des communes . Le maire précise qu'il y a une procédure anti gaspi mise en place par le Sicopal dans les restaurants scolaires. Très peu de communes y participent.

Amandine GUICHARDOT demande pourquoi les vannes thermostatiques de la salle du conseil municipal ne sont toujours pas remplacées. Roger Ballet : Elles sont en commande.

Chantal Martelin : demande dans le cadre de la réunification des deux communes si la ligne téléphonique et l'ordinateur ont toujours une utilité dans la salle de l'ancienne Mairie à BRÉRY. Elle propose une réflexion afin de donner un nom à la salle de l'ancienne mairie de BRÉRY.

Jérôme TOURNIER répond que le transfert de l'ordinateur de Bréry se fera dans les prochains jours pour être installé à l'école. Il n'est pas contre une dénomination de la salle, à réfléchir.

La secrétaire de séance (CH. MARTELIN) :



le maire :

